



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Centre Médical Porte Verte

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Centre Médical Porte Verte
6 avenue Franchet d'Esperey / BP455 - 78004 VERSAILLES CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Centre Médical Porte Verte

6 avenue Franchet d'Esperey / BP.455 - 78004 VERSAILLES CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'Association Centre Médical Porte Verte,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Médical Porte Verte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 juin 2026

KPMG SA

Yves Delmas

Associé



Dossier financier 2025

Bilan
Compte de résultat
Annexe

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORT.	NET EXERCICE 2 025 Selon PCG 2025	NET EXERCICE 2 024 Selon ANC 2018-09
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelle				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
<i>Donation temporaire d'usufruit</i>				
Concession et brevet				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelle en cours	5 590,91		5 590,91	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	8 490 946,78	6 672 743,60	1 818 203,18	1 889 041,58
Autres immobilisations corporelles	26 138 788,26	20 523 298,57	5 615 489,69	4 861 855,45
Immobilisations corporelles en cours	275 074,61		275 074,61	1 468,50
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	283 129,16		283 129,16	282 082,16
Autres titres immobilisés				
Prêts	614 864,33		614 864,33	813 761,88
Autres immobilisations financières	33 293,65		33 293,65	11 045,72
TOTAL I	35 841 687,70	27 196 042,17	8 645 645,53	7 859 255,29
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Matières premières et autres approvisionnements	357 725,30		357 725,30	337 225,65
Encours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	20 301,40		20 301,40	9 429,17
Créances				
Clients et comptes rattachés	12 157 536,03	1 098 084,26	11 059 451,77	12 301 641,64
<i>Créances reçues par legs ou donation</i>				
Autres créances	887 000,85		887 000,85	449 176,46
Charges constatées d'avance	228 168,19		228 168,19	164 011,26
Valeurs mobilières de placement	12 211 424,77	14 600,00	12 196 824,77	16 985 384,97
Disponibilités	20 712 494,44		20 712 494,44	13 636 727,30
TOTAL III	46 574 650,98	1 112 684,26	45 461 966,72	43 883 596,45
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	82 416 338,68	28 308 726,43	54 107 612,25	51 742 851,74

BILAN PASSIF

	NET EXERCICE	NET EXERCICE
	2 025	2 024
	Selon PCG 2025	Selon ANC 2018-09
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
- Fonds propres statutaires	2 519 982,26	2 519 982,26
- Fonds propres complémentaires	1 745 858,82	1 745 858,82
Fonds propres avec droit de reprise		
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou réglementaires		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	3 513 182,07	3 477 020,98
Report à nouveau	24 763 438,73	19 836 023,27
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 220 812,51	4 647 173,25
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	35 763 274,39	32 226 058,58
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subvention d'investissement	310 018,27	360 600,50
Provisions règlementées		
TOTAL I	36 073 292,66	32 586 659,08
Comptes de liaison		
TOTAL II		
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donation</i>		
Fonds dédiés	190 816,91	100 435,93
TOTAL III	190 816,91	100 435,93
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 330 460,02	
Provisions pour charges		2 517 409,95
TOTAL IV	2 330 460,02	2 517 409,95
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	744,41	747,71
Emprunts et dettes financières	2 634 801,93	2 589 072,78
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	229 381,32	211 453,44
Fournisseurs et comptes rattachés	2 867 997,20	3 302 750,63
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	7 829 047,50	7 930 499,61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	209 341,83	54 922,71
Autres dettes	1 741 728,47	2 448 899,90
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	15 513 042,66	16 538 346,78
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	54 107 612,25	51 742 851,74

COMPTE DE RESULTAT

	TOTAL AU 31.12.2025	TOTAL AU 31.12.2024
	Selon PCG 2025	Selon ANC 2018-09
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 000,00	1 000,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	8 752 291,54	8 717 234,49
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	52 415 067,20	50 386 898,13
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		2 375,00
Mécénats		
Legs, donations, assurances vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissement, dépréciation, provisions et transfert de charges	389 841,72	338 314,37
Utilisation des fonds dédiés	2 534,02	
Autres produits	301 586,89	25 831,65
TOTAL	61 862 321,37	59 471 653,64
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matière première et autres approvisionnements	6 040 409,57	5 490 412,42
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnement	-12 239,07	14 237,94
Autres achats et charges externes	11 420 704,85	11 531 746,48
<i>Aides financières</i>		
Impôts taxes et versements assimilés	3 865 635,86	3 531 223,17
Salaires	25 575 613,69	23 208 098,93
Cotisations sociales	10 133 228,52	9 088 138,90
Dotation aux amortissements et aux dépréciation	1 743 668,90	1 660 369,22
Dotation aux provisions	370 420,22	816 656,18
<i>Reports en fonds dédiés</i>	92 915,00	
Autres charges	153 243,68	124 343,11
TOTAL	59 383 601,22	55 465 226,35
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 478 720,15	4 006 427,29
Quote part de résultat sur opération faites en commun		
Déficit supporté ou excédent transféré	90 783,90	56 000,00
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	53 219,66	27 370,89
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	934 469,60	809 550,88
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL	987 689,26	836 921,77

COMPTE DE RESULTAT

	TOTAL AU 31.12.2025	TOTAL AU 31.12.2024
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		14 600,00
Intérêts et charges assimilées	2 200,00	2 200,00
Différence négative de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL	2 200,00	16 800,00
RESULTAT FINANCIER	985 489,26	820 121,77
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 464 209,41	4 826 549,06
PRODUITS EXCEPTIONNELS		72 331,75
CHARGES EXCEPTIONNELLES		77 398,56
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-5 066,81
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	152 613,00	118 309,00
TOTAL DES PRODUITS	62 850 010,63	60 380 907,16
TOTAL DES CHARGES	59 629 198,12	55 733 733,91
EXCEDENT OU DEFICIT	3 220 812,51	4 647 173,25
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE 2025

1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« Cette Association a pour objet, directement ou indirectement, la gestion d'établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées, notamment, la mise en œuvre et la gestion d'un hôpital situé 6 avenue Franchet d'Esperey à Versailles, ainsi que la création et/ou la gestion de tout établissement ou service, réglementé ou non par le code de l'action sociale et des familles ou le code de la santé publique, dont l'objet est de prendre en charge, d'héberger, d'accompagner ou informer des personnes malades ou fragilisées ou leur proches, ainsi que toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement.

Elle peut mettre en place et/ou participer à toute mutualisation de moyens et d'expertise avec d'autres associations.

De façon plus générale, l'Association peut exercer toute activité et mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de concourir directement ou indirectement à la réalisation de son objet. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Activité hospitalières (hospitalisations complètes, hôpital de jour, consultations, imagerie médicales)
- Activité médico-sociales (accueil de jour, plateforme de répit des aidants)
- Activité de location d'immeubles meublés et non meublés

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité hospitalière : cette activité s'est exercée auprès de personnes sortants d'hospitalisation ou venant du domicile dans les départements d'Ile de France.
- Activité médico-sociale : cette activité s'est exercée auprès d'usagers domiciliés sur la communauté d'agglomération Versailles Grand-Parc.
- Activité de location : cette activité s'est exercée auprès d'usagers dans le périmètre de la Ville de Versailles.

3. Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

3.1 Investissements

Secteurs d'activité	Investissements engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice	Investissements engagés et terminés dans l'exercice	Investissements engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture	TOTAL INSCRIT A L'ACTIF
Aménagement des unités, rénovation des chambres et des couloirs d'unités.	30 771	120 915		151 686
Achats de matériel et de mobilier de kinésithérapie/rééducation	5 107	56 798		61 905
Equipement plateau technique et pharmacie		32 237		32 237
Matériel et logiciel informatique		354 782	5 591	360 373
Matériel de transport		197 000		197 000
Services généraux dont cuisine	80 024	256 820		336 844
Installations générales et aménagements divers		1 235 904	275 075	1 510 978
Investissements Résidence Médéric		16 172		16 172
Investissements Centre d'Accueil de Jour				0
Investissements Plateforme de répit				0
Total	115 903	2 270 628	280 666	2 667 196

3.2 Ressources humaines

Les recrutements

- Personnel médical
 - o Médecins adjoints : 15
 - o Médecins DIM : 2
 - o Médecins de garde : 5
- Personnel non médical :
 - o Directeur : 1
 - o Responsable assurance qualité : 1
 - o Secrétaire admission : 1
 - o Cadres infirmiers : 3
 - o Infirmières : 30
 - o Aides-soignantes : 22
 - o Agents de services hospitaliers : 3
 - o Kinésithérapeutes : 4
 - o Educateur physique adapté : 1
 - o Ergothérapeutes : 2
 - o Psychologues : 2

- Orthophoniste : 2
- Manipulateur imagerie : 1
- Brancardiers : 7
- Préparateurs en pharmacie : 1
- Diététique : 2
- Assistante sociale : 2
- Secrétariat médical, pmsi et qualité : 11
- Agent de désinfection : 1
- Standard accueil : 1
- Coursier : 1
- Economat : 1

Soit un total de 123 recrutements

Evolution des effectifs et des rémunérations

Evolution des effectifs moyens :

	EFFECTIF MOYEN 2025	EFFECTIF MOYEN 2024	EVOLUTION 2025/2024
CADRE	104,01	83,09	25,18%
AGENTS DE MAITRISE	15,60	16,90	-7,68%
EMPLOYES	339,93	293,77	15,71%
OUVRIERS	4,09	3,78	8,14%
TOTAL GENERAL	463,63	397,54	16,63%

(Ce calcul de l'effectif ne tient pas compte des vacataires)

Evolution de la masse salariale brute :

	MASSE SALARIALE BRUTE 2025	MASSE SALARIALE BRUTE 2024	EVOLUTION 2025/2024
PERSONNEL MEDICAL			
CDI	4 682 335,20	4 038 080,46	15,95%
CDD	902 432,21	474 294,82	90,27%
TOTAL MEDICAL	5 584 767,41	4 512 375,28	23,77%
PERSONNEL NON MEDICAL			
CDI	15 098 400,92	14 428 343,34	4,64%
CDD	2 924 431,88	2 706 442,15	8,05%
TOTAL NON MEDICAL	18 022 832,80	17 134 785,49	5,18%
CDI	19 780 736,12	18 466 423,80	7,12%
CDD	3 826 864,09	3 180 736,97	20,31%
TOTAL GENERAL	23 607 600,21	21 647 160,77	9,06%

Evolution moyenne à effectif constant :

	REMUNERATION MOYENNE 2025	REMUNERATION MOYENNE 2024	EVOLUTION 2024 / 2023
PERSONNEL MEDICAL			
CDI	122 259,17	120 924,59	1,10%
CDD	81 552,84	95 802,23	-14,87%
TOTAL MEDICAL	113 134,30	117 680,94	-3,86%
PERSONNEL NON MEDICAL			
CDI	43 021,79	41 747,48	3,05%
CDD	40 961,76	39 445,13	3,84%
TOTAL NON MEDICAL	42 673,55	41 366,11	3,16%
CDI	50 818,06	48 723,65	4,30%
CDD	46 408,84	43 237,91	7,33%
TOTAL GENERAL	50 047,27	47 831,96	4,63%

3.3 Autres moyens/dépenses engagées

- Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 9 799 heures de formation en 2025 contre 9 809 heures en 2024.
- Entretien général/dépense de fonctionnement : 313 052 €

4. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- L'application du règlement n° 2022-06

La première application du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

En synthèse :

- Les modifications apportées au plan des comptes : Nouveaux comptes, numérotation modifiées, comptes supprimés, libellés modifiés
- Les modifications apportées aux états financiers et annexes : réduction des modèles, évolution des modèles de bilan et de comptes de résultat.

- La fusion de l'Association Centre d'Accueil de jour La Porte Verte dans le Centre Médical Porte Verte

Les membres du Conseil d'administration, réunis le jeudi 21 novembre 2024, ont approuvé le projet de fusion-absorption de l'association Centre d'accueil de jour La Porte Verte par

l'association Centre médical La Porte Verte conformément à l'article 9 bis de la loi du 1er juillet 1901 et aux articles 15-1 à 15-6 du décret du 16 août 1901.

La fusion a entraîné la transmission universelle du patrimoine de l'Association Centre d'accueil de jour La Porte verte au profit de l'association Centre Médical Porte Verte. Par cette opération de fusion, l'association Centre Médical Porte Verte a repris l'ensemble du patrimoine et des engagements souscrits par l'Association Centre d'accueil de jour La Porte verte.

Sur le plan juridique, l'opération de fusion a pris effet le 1er juillet 2025, sous réserve de la réalisation préalable des conditions suspensives. Sur les plans comptable et fiscal, l'opération prendra effet le 1er janvier 2025.

Les membres ont par la suite convoqué une Assemblée générale extraordinaire le 23 janvier 2025 approbation du traité de fusion-absorption de l'association Centre d'accueil de jour La Porte Verte par l'association Centre Médical Porte Verte. L'Assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2025 s'est tenue et a validé ladite fusion absorption sous réserve du transfert des autorisations ARS à l'association CMPV par les autorités avant le 1er juillet 2025.

Les comptes financiers 2025 du Centre Médical Porte Verte comprennent donc les données financières et comptables du Centre d'Accueil de Jour et de la Plateforme de répit. L'actif net apporté à l'association est de 424 929 €.

4.2 *Fait caractéristique postérieur à la clôture*

Il n'y a pas de fait caractéristique postérieur à la clôture.

5. Principes et méthodes comptables

5.1 *Principes généraux*

Le règlement n°2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice encours à sa date de publication (le 30/12/2023).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement n° 2022-06 relatif au plan comptable général et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2018-06.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

La première application du règlement n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

Postes impactés, incidence de la première application du règlement n°2022-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants :

- Actif :
 - o Frais d'établissement présentés distinctement en dehors de l'actif immobilisé
 - o Avances et acomptes sur immobilisation regroupés avec les immobilisations incorporelles et corporelles
 - o Charges constatées d'avances présentées dans la rubrique créances
 - o Frais d'émission d'emprunts clairement identifiés
- Passif :
 - o Instruments financiers à termes présentés entre les emprunts et dettes financières et les avances et acomptes reçus sur commandes en cours
- Compte de résultat :
 - o Le poste de subvention regroupe désormais les subventions d'exploitation, les subventions d'équipement et les subventions d'investissement
 - o Nouveaux postes relatifs aux cessions des immobilisations corporelles et incorporelles dans le résultat d'exploitation
 - o Nouveaux postes relatifs aux cessions d'immobilisations financières dans le résultat financier
 - o Suppression des transferts de charges
 - o Suppression des postes de produits et charges exceptionnelles

Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement n°2022-06 aux comptes de l'exercice précédent.

L'impact sur la comparabilité des comptes se situe essentiellement au niveau du compte de résultat :

- Les transferts de charges d'un montant de 268 736 € sont à comparer avec le poste autres produits
- La quote part de subvention d'équipement de 72 331 € présente dans le résultat exceptionnel en 2024 est à comparer avec le poste autres produits
- Les charges exceptionnelles sur opération de gestion de 77 398 € sont à comparer avec le postes autres charges.

Il n'y a pas d'autre changement de méthode comptable sur l'exercice 2025

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2022-06 :

- le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;
- la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

Le choix de notre entité parmi les méthodes suivantes proposées par le règlement 2018-03 pour traiter les opérations suivantes est précisé dans le paragraphe concerné de l'annexe:

- L'évaluation des stocks en application de l'article 213-34 ;
- Les subventions d'investissement en application des articles 312-1 ;

6. Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.
- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Amortissement et dépréciation d'un actif : voir art. 214-1 à 7 du règlement 2022-06 et la note de présentation du règlement ANC 2015-06.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

- La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (voir annexe 1).
- Augmentation des immobilisations (voir annexe 2)
- Diminution des immobilisations (voir annexe 3)
- Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

- L'amortissement des biens immobilisés a été calculé sur la durée normale d'utilisation.
- Le plan d'amortissement par catégorie d'immobilisations est le suivant :
 - o Installations techniques, matériel et outillage : de 5 à 10 ans
 - o Installations générales et aménagements divers : de 10 à 15 ans
 - o Matériels de transport : 5 ans
 - o Matériels informatiques : 3 ans
 - o Logiciels : 5 ans
 - o Matériel de bureau : 5 à 8 ans
 - o Mobilier : 5 à 10 ansPour l'ensemble des immobilisations la méthode d'amortissement pratiquée est l'amortissement linéaire.
- Ventilation des amortissements par poste du bilan (voir annexe 4)
- Ventilation des dotations et diminutions des amortissements de l'exercice (voir annexe 5 et 6)

6.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Il n'a pas été procédé à des dépréciation d'actif immobilisé

6.1.4 Réévaluation

Il n'y a pas été procédé à des réévaluations

6.1.5 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

6.1.6 Informations relatives aux filiales et participations

Figure dans les comptes 2025 une participation au capital du GIE Scanner Porte Verte pour un montant de 93 962,30 €. En vertu des statuts du GIE, cette participation correspond à 50 % du capital. Les créances rattachées à la participation concernant le GIE Scanner Porte Verte sont de 186 151,86 € au 31 décembre 2025.

6.1.7 Prêts aux partenaires

Un contrat de prêt, pour un montant de 3 200 000 €, a été signé entre la SCI MAISON MEDICALE et l'Association en octobre 2012. Ce prêt est destiné à financer de nouveaux travaux d'extension et est consenti pour une durée de 15 ans dont deux ans de différé. Il est amortissable après une période de franchise de 2 ans ne portant pas d'intérêt, se terminant en janvier 2015. Le taux d'intérêt est de 2% l'an. Au 31 décembre 2025, ce poste est composé du capital restant dû pour 614 864,33 € et d'intérêts courus pour 4 890,73 €.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

- Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition.
- La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du prix moyen.
- Il n'y a plus de stock déprécié au 31 décembre 2025 (Voir annexe 8).

6.2.2 Créances

- Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.
- Conformément aux recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et Maternité (suivant sa correspondance en date du 20/07/92), figure depuis le 1^{er} janvier 2008, dans le Poste "Redevables et comptes rattachés" le compte Titres de recettes CPAM, dit créance article 58, émis avant le 1^{er} janvier 1985 pour un montant d'euros : 1 609 435,32. €. Cette créance a fait l'objet de remboursements partiels et se monte à 815 797,32 € depuis l'exercice 2010.

En 2020, l'Agence Régionale de Santé a été interrogée par la structure qui a demandé une confirmation de l'exigibilité de la créance. Cette dernière n'a pas obtenu de confirmation. La créance CPAM dite « créance article 58 » a donc fait l'objet d'une provision pour créance douteuse pour son intégralité.

- Certaines créances (redevables) ont été dépréciées par voie de provision. Seules les créances « patients » ont été provisionnées au cas par cas (voir annexe 8).

- Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice 2025 (voir Annexe 9).

6.2.3. Précisions sur d'autres créances

- Détail des produits à recevoir rattachés aux postes de créances :

- Redevables - Produits à recevoir	355 944,52 €
- CPAM – Produits à recevoir	8 755 953,54 €
- Fournisseurs - Avoirs à recevoir	8 213,50 €
- Subvention d'exploitation à recevoir	0,00 €
- Personnel - Produits à recevoir	13 800,37 €
- Organismes sociaux – Produits à recevoir	
- Autres débiteurs - Produits à recevoir	124 194,22 €
Soit un total de créances à 1 an au plus de	9 258 106,15 €
- Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement. Elles sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 228 168,19 € contre 164 011,26 € en 2024.

6.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

- **999 999,97 € – Fonds Communs de Placement**
 9 847,36 Fonds ISR Diversifiés – ISIN FR0013370756 soit un total de 999 999,97 €
 L'évaluation boursière de ces FCP au 31/12/2025 s'élève à (9847,36 x 117,27)
 1 154 757,69 €.
- **2 000 000 € - Contrat individuel de capitalisation –SG Innovation Capi**

- CNP patrimoine EUROS B	1 400 000,00 €
- EUROPIMMO	120 000,00 €
- IMMORENTE	120 000,00 €
- PATRIMMO COMMERCE	120 000,00 €
- PFO2	120 000,00 €
- PRIMOPIERRE	120 000,00 €
- **15 500 000 € - Comptes à terme échéance 36 mois et 48 mois**
- **2 000 000 € - BBVA GLOB MRKT TV23 IDX échéance 9/01/2032.**
 L'évaluation boursière de ces FCP au 31/12/2025 s'élève à 1 985 400 €.
- **2 000 000 € OBLIG.CA CIB FS TV23-29 BBV échéance 30/12/2031**

La méthode d'évaluation des valeurs mobilières de placement est au « Premier Entré, Premier Sorti ».

- Les liquidités disponibles en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

6.3. Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres (voir annexe 10)

- Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Tableau de variation des fonds propres sans droits de reprise :

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds (propres) statutaires				
Dotation Malakoff Médéric retraite AGIRC	1 693 663,76			1 693 663,76
Dotation Malakoff Médéric retraite ARRCO	206 829,41			206 829,41
Dotation REUNICA	281 819,24			281 819,24
Dotation CNBTPIG	84 151,86			84 151,86
Dotation Humanis	63 168,16			63 168,16
Dotation KLESIA	37 900,81			37 900,81
Dotation Malakoff Médéric Mutuelle	152 449,02			152 449,02
Fonds (propres) complémentaires				
Avance sur fonds dédiés	1 745 858,82			1 745 858,82
TOTAL	4 265 841,08	-	-	4 265 841,08

- Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.
Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf).
En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Il n'y a pas de fonds propres avec droits de reprise dans la structure

6.3.2 Ecarts de réévaluation

Il n'a pas été procédé à des réévaluation dans la structure

6.3.3 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.

Au 31 décembre 2025, le compte de réserve libre est d'un montant de 3 004 190 €.

6.3.4 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice

Il n'y a pas de résultat sous contrôle des tiers financeurs à la clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, le décompte report à nouveau avant détermination du résultat se présente comme suit :

	Gestion Association	Gestion hospitalière	Résidence Médéric	Centre d'accueil de jour	Plateforme de répit	Gestion globale
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité : Fonds Propres)	861 771,50	23 753 596,31	- 132 171,29	51 750,64	228 491,57	24 763 438,73

6.3.5 L'excédent ou déficit de l'exercice

	Gestion Association	Gestion hospitalière	Résidence Médéric	Centre d'accueil de jour	Plateforme de répit	Gestion globale
Le résultat comptable de l'exercice 2025	308 191,70	2 890 229,30	- 13 905,39	11 215,70	25 081,20	3 220 812,51

Le résultat de la Gestion Hospitalière en application de l'article 714-3 49 du décret n° 92-776 du 31/07/92 fera l'objet d'un contrôle de l'Agence Régionale d'Hospitalisation.

Dans le cas où ces résultats seraient approuvés par l'Assemblée Générale, nous aurions alors la situation suivante en 2026 sur le report à nouveau :

	Gestion Association	Gestion hospitalière	Résidence Médéric	Centre d'accueil de jour	Plateforme de répit	Gestion globale
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité : Fonds Propres)	861 771,50	23 753 596,31	- 132 171,29	51 750,64	228 491,57	24 763 438,73
Affectation résultat 2025	308 191,70	2 890 229,30	- 13 905,39	11 215,70	25 081,20	3 220 812,51
Total	1 169 963,20	26 643 825,61	- 146 076,68	62 966,34	253 572,77	27 984 251,24

6.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.

Immobilisations	ORGANISME	N° de compte	Coût acquisition	Subventions au 31/12/2024	Subventions reçues en 2025	Reprise 2025	Etat du compte 139800 AU 31/12/2025	Subventions nettes au 31/12/2025
HORS GROUPE				656 225,38	-	81 996,44	242 857,33	309 653,50
Parcours sensoriel	Fondation de France	131000	28 337,70	11 000,00		1 100,00	9 050,14	1 949,86
Abri vélo	Alvéoles	131000	14 044,74	7 022,37			7 022,37	-
Lits hospitaliers	FMIS	131000	43 959,12	43 959,12		4 395,91	18 775,96	25 183,16
Equipements informatiques	FMIS	131000	47 255,10	47 255,10		9 451,02	39 746,07	7 509,03
Rénovation chambres	FMIS	131000	115 320,00	31 288,78		3 128,88	13 544,18	17 744,60
Bladderscan	FMIS	131000	18 919,51	18 919,51		3 783,80	12 968,83	5 950,68
Chaises accoudoirs	FMIS	131000	17 736,00	17 736,00		1 773,60	6 452,99	11 283,01
Tables salons unités	FMIS	131000	6 313,03	6 313,03		731,30	2 331,17	3 981,86
Fauteuil Kanvas	FMIS	131000	17 005,20	17 005,20		1 700,52	6 028,69	10 976,51
Poste informatiques unités de soins	FMIS	131000	39 063,78	38 765,26		7 753,06	29 312,92	9 452,34
SEGUR NUMERIQUE	FMIS	131000	70 875,00	70 875,00			70 875,00	-
Salle de sport - matériel	Fondation de France	131000	22 800,00	22 800,00		4 560,00	17 290,52	5 509,48
Salle de sport -zone sol	Fondation de France	131000	15 000,00	16 426,73		3 285,35	11 800,24	4 626,49
Salle de sport -mobilier terrasse	Fondation de France	131000	7 349,47	7 349,47		1 440,31	5 267,98	2 081,49
Salle de sport -kit fit us	Fondation de France	131000	1 266,20	1 266,20		253,24	937,33	328,87
Salle de sport -bacs à plantes	Fondation de France	131000	1 906,80	1 906,80		381,36	1 384,39	522,41
Ordinateurs	FMIS	131000	17 195,51	17 195,51		3 439,10	7 179,71	10 015,80
Ordinateurs	FMIS	131000	3 609,29	3 609,29		721,86	1 481,30	2 127,99
Licences	FMIS	131000	7 698,00	7 698,00		2 566,00	5 363,99	2 334,01
Bureaux	FMIS	131000	5 281,33	2 866,35		573,27	1 223,50	1 642,85
Dispositif IVS3	FMIS accidents de la route	131000	48 600,00	48 600,00		9 755,99	16 917,05	31 682,95
Simulateur de conduite Rehab	FMIS accidents de la route	131000	91 620,00	91 620,00		9 192,79	15 320,07	76 299,93
Dispositif Andahgo	FMIS accidents de la route	131000	87 600,00	59 780,00		5 987,15	7 807,33	51 972,67
Aménagement salle snoezelen	Fondation Médéric	131000	4 812,00	4 812,00		-	4 812,00	-
Tables + fauteuils + canapés	Fondation Médéric	131000	10 419,53	10 419,53		1 041,95	8 622,14	1 797,39
Vaisselle Luculus	Evidence Mobilier	131000	2 620,58	2 620,58		-	2 620,58	-
Fauteuils Clark	Evidence Mobilier	131000	2 176,08	2 176,08		-	2 176,08	-
Cuisine	Fondation Médéric	131000	4 039,47	4 039,47		-	4 039,47	-
Jardin thérapeutique	Lyons + FMA	131000	35 769,60	32 000,00		3 200,00	11 893,49	20 106,51
PC Silverfit	ALOIS	131000	8 941,20	8 900,00		1 780,00	4 326,39	4 573,61
GROUPE				10 854,00	-	1 085,40	10 489,23	364,77
								-
Tapis de marche	GIE AGIRC ARRCO	131000	10 854,00	10 854,00		1 085,40	10 489,23	364,77
Total			808 388,24	667 079,38	-	83 081,84	253 346,56	310 018,27

6.4 Fonds reportés et dédiés

Voir annexe 11

6.5 Provision pour risques et charges

Voir annexe 8

Provisions ou compléments de provisions constitués sur litiges survenus en 2025, ou antérieurement, et qui peuvent être considérés comme charges en cas de jugements défavorables en 2025.

	montant
Provision pour indemnité départ en retraite	1 677 168,54
Provision pour droit sur CP sur arrêt maladie	145 862,68
Provision pour litige avec les salariés de nuit	507 428,80
Total	2 330 460,02

Notre entité provisionne ses engagements relatifs au régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

- La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;
- Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :
 - Age de départ à la retraite présumé : 65-67 ans,
 - taux d'actualisation : 4 %,
 - taux d'augmentation annuel des salaires : 3 %,

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission) des statistiques propres. Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 54,17 % pour les non cadres et 64,65 % pour les cadres.

La méthode retenue pour la comptabilisation des écarts actuariels (c'est-à-dire de l'impact des modifications d'hypothèses actuarielles), est la méthode du Corridor.

La méthode du corridor permet de ne pas enregistrer les pertes et les gains actuariels qui n'excèdent pas 10% de la valeur de l'engagement en début d'exercice. Elle impose d'enregistrer dans le résultat avec un décalage d'un an, l'excédent de manière étalée sur la durée moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

6.6 Dettes

6.6.1 Emprunts et autres dettes assimilés

Le montant des fonds apportés ou laissés temporairement à la disposition de l'entité par les partenaires, comptabilisé en « Partenaires-compte courant » (confédérations,

fédérations, unions ou associations affiliées de l'entité), s'élève à 2 210 K€/ 2 210 K€ l'exercice précédent.

6.6.2 Dettes des legs ou donations

Il n'y a pas de passifs provenant des legs ou donations.

6.6.3 Précisions sur d'autres dettes

- Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.	
- Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 2025 (voir annexe 12.)	
- Détail des charges à payer rattachées aux postes de dettes	
- Intérêts courus à payer	744,41
- Fournisseurs - Factures non parvenues	1 362 419,37
- Dette provisionnée. - Congés à payer	1 695 890,57
- Personnel - Charges à payer	2 664 244,98
- Charges sociales – Congés à payer	950 663,27
- Organismes sociaux - charges à payer	794 422,14
- Etat charges à payer	402 781,22
- Fournisseurs Immob. - factures non parvenues	
- Créiteurs divers - autres charges à payer	175 757,56
Soit un total de dettes à un an au plus	8 046 923,52

- Produits constatés d'avance

(Voir annexe 12)

7. Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

	Gestion Association	Gestion hospitalière	Résidence Médéric	Centre d'accueil de jour	Plateforme de répit	Gestion globale
Le résultat comptable de l'exercice 2025	308 191,70	2 890 229,30	- 13 905,39	11 215,70	25 081,20	3 220 812,51

7.2 Produits du compte de résultat

7.2.1 Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

7.2.2 Ventes de biens et de services

Voir annexe 13

7.2.3 Produits de tiers financeurs

Voir annexe 13

Les subventions sont d'un montant global de 1 302 K€.

Elles se composent de la manière suivante :

- Les subvention du Conseil Départemental et de l'Assurance Maladie assurant le budget de fonctionnement de l'accueil de jour pour : 77 K€ pour le Conseil Départemental et 171 K€ pour l'Assurance Maladie.
- La subvention Assurance Maladie assurant le budget de fonctionnement de la plateforme de répit pour 274 K€
- Une subvention reçue dans le cadre de la recherche médicale pour 190 K€
- Une subvention d'un laboratoire pour organiser un congrès pour 2 K€
- Les financements du Fonds d'Intervention Régional pour 505 K€ destinés à financer :
 - Le financement des pratiques de soins en cancérologie pour 23 K€,
 - le financement du coordinateur e-parcours pour 75 K€,
 - le financement de l'action d'accès aux soins pour les personnes âgées pour 23 K€ ;
 - le financement de la filière gériatrique pour 22 K€,
 - le financement du poste de coordinateur e-santé pour 75 K€,
 - la subvention pour l'amélioration de la QVT pour 8 K€,
 - le financement de la consultation mémoire pour 186 K€,
 - le financement de l'équipe mobile gériatrique pour 93 K€.
- La quote part de subvention d'équipement 2025 pour 83 K€

7.2.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions

Les reprises sur provisions sont de 390 K€ et correspondent aux :

- reprise de provisions pour client douteux (54 K€)
- reprise de provisions sur dépréciation des stocks (8 K€)
- reprise de provisions pour risques et charges (327 K€)

7.3 Charges du compte de résultat

7.3.1 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour la mission de contrôle légal des comptes sont de 62 572 €.

7.3.2 Dotations aux amortissements

Voir annexe 5

7.3.3 Dotations aux provisions

Voir annexe 8

a) Provision pour dépréciation des stocks

Il n'y a pas de provision pour dépréciation des stocks au bilan 2025.

b) Provision pour risques et charges

A la clôture de l'exercice 2025, les mouvements réalisés sur le compte de provisions pour risques et charges sont les suivants :

	DOTATIONS	REPRISES
Provision pour indemnité départ en retraite		246 735,32
Provision sur litiges salariés		72 000,00
Provision sur litiges avec les salariés de nuit	140 484,00	
Provision sur droit congés payés sur arrêts maladie		8 698,61
Solde au 31 décembre 2025	140 484,00	327 433,93

7.3.4 Reports en fonds dédiés

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

Voir annexe 11

7.4 Résultat Financier

Le résultat financier est, pour l'exercice 2025, excédentaire de 985 K€.

Les produits financiers sont de 987 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Les produits relatifs à la participation au GIE scanner Porte Verte pour 53 K€,
- Les revenus des prêts accordés pour 20 K€,

- Les intérêts et plus-values de produits financiers pour 934 K€

Les charges financières sont de 2 K€ et correspondent à des charges d'intérêts courus.

7.5 Résultat Exceptionnel

Au regard de la mise en application du règlement 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'ANC ;
- Les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application des règles fiscales ;
- Les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputées sur les capitaux propres.

Les comptes de l'exercice 2025 ne comprennent pas de charges exceptionnelles ni de produits exceptionnels.

7.6 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :
Des contributions en travail: bénévolat, mises à disposition de personnes;
Des contributions en biens: dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
Des contributions en services: mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature au motif que leur nature et leur importance ne sont pas significatives.

8. Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

L'Association est composée de quatre secteurs d'activité distincts :

- Un hôpital comprenant des activités lucratives représentant 4 % de son chiffre d'affaires
- Une Résidence Senior étant une activité lucrative
- Un centre d'accueil de jour étant une activité médico-sociale non lucrative
- Une plateforme de répit étant une activité médico-sociale non lucrative.

La structure établit chaque année un bilan fiscal comprenant les activités suivantes :

- La résidence senior
- Le self du personnel
- La facturation des repas accompagnants
- Le salon de coiffure
- La facture téléphonique aux patients
- Les redevances diverses

8.2 Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal de l'Association étant structurellement déficitaire, l'Association ne paie pas d'IS.

9 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Pour l'exercice 2025, il n'y a pas d'opérations non habituelles.

Ces transactions ne sont pas limitées à certaines contreparties (parties liées ou conventions visées à l'article L612-5 du code de commerce)

10 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

10.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'Association doit mentionner dans son annexe le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés pour l'exercice 2023 (rémunérations brutes et avantages en nature). Cependant, cette information n'est pas communiquée dans cette annexe car elle conduirait à mentionner une rémunération individuelle.

Aussi, il n'est pas indiqué le montant de la rémunération des dirigeants dans le cadre des articles 261-71°d et 242C annexe 2 du Code Général des Impôts car cela reviendrait à mentionner une rémunération individuelle.

10.2 Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat

Les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat concernent l'intervention des bénévoles. Cette intervention n'est pas suffisamment significative pour être portée en pied de compte de résultat.

11 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	EFFECTIF MOYEN 2025
CADRE	104,01
AGENTS DE MAITRISE	15,60
EMPLOYES	339,93
OUVRIERS	4,09
TOTAL GENERAL	463,63

12 Engagements pris en matière de crédit-bail

Voir annexe 14

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

IMMOBILISATIONS		Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement					
	TOTAL I					
	Autres immobilisations incorporelles		5 590,91			5 590,91
	TOTAL II		5 590,91			5 590,91
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions					
	Installations générales Agencement des constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage	8 089 464,06	383 322,71		18 160,01	8 490 946,78
	Installations générales Aménagements divers	16 099 118,53	1 266 396,55		40 581,60	17 406 096,68
	Matériel transport	392 634,25	202 431,44			595 065,69
	Matériel bureau et informatique	3 696 502,71	353 871,67		20 651,51	4 071 025,89
	Mobilier	3 845 169,90	180 508,30		40 921,80	4 066 600,00
	Autres					
	Immobilisations corporelles en cours	1 468,50	275 074,61	1 468,50		275 074,61
	Avances et acomptes					
	TOTAL III	32 124 357,95	2 661 605,28	1 468,50	120 314,92	34 904 809,65
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	282 082,16	1 047,00			283 129,16
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	824 807,60	22 247,93	198 897,55		648 157,98
	TOTAL IV	1 106 889,76	23 294,93	198 897,55		931 287,14
TOTAL I+ II + III + IV		33 231 247,71	2 690 491,12	200 366,05	120 314,92	35 841 687,70

AUGMENTATION DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

IMMOBILISATIONS		VIREMENTS		ENTREES		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisition	Apport	Création
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement					
	TOTAL I					
	Autres immobilisations incorporelles			5 590,91		
	TOTAL II			5 590,91		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions					
	Installations générales Agencement des constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage			383 322,71	18 160,01	
	Installations générales Aménagements divers			1 266 396,55	40 581,60	
	Matériel transport			202 431,44		
	Matériel bureau et informatique			353 871,67	20 651,51	
	Mobilier			180 508,30	40 921,80	
	Autres					
	Immobilisations corporelles en cours			275 074,61		
	Avances et acomptes					
	TOTAL III			2 661 605,28	120 314,92	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations			1 047,00		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			22 247,93		
	TOTAL IV			23 294,93		
TOTAL I+ II + III + IV				2 690 491,12	120 314,92	

DIMINUTION DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

IMMOBILISATIONS		VIREMENTS		SORTIES		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement					
	TOTAL I					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL II					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions					
	Installations générales Agencement des constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage					
	Installations générales Aménagements divers					
	Matériel transport					
	Matériel bureau et informatique					
	Mobilier					
	Autres					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL III					
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		198 897,55			
	TOTAL IV		198 897,55			
TOTAL I+ II + III + IV			198 897,55			

AMORTISSEMENTS

SITUATION ET MOUVEMENTS

Exercice clos le 31/12/2025

IMMOBILISATIONS		Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement				
	TOTAL I				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Installations générales Agencement des constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	6 218 582,49	454 161,11		6 672 743,60
	Installations générales Aménagement divers	12 890 820,91	718 735,47		13 609 556,38
	Matériel transport	94 518,12	96 795,32		191 313,44
	Matériel bureau et informatique	3 145 789,83	297 961,75		3 443 751,58
	Mobilier	3 102 661,92	176 015,25		3 278 677,17
	Autres				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III	25 452 373,27	1 743 668,90		27 196 042,17
TOTAL I + II + III		25 452 373,27	1 743 668,90		27 196 042,17

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				

AMORTISSEMENTS

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/225

IMMOBILISATIONS Amortissables		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Total des dotations
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement				
	TOTAL I				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Installations générales Agencement des constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	454 161,11			454 161,11
	Installations générales Aménagement divers	718 735,47			718 735,47
	Matériel transport	96 795,32			96 795,32
	Matériel bureau et informatique	297 961,75			297 961,75
	Mobilier	176 015,25			176 015,25
	Autres				
	TOTAL III	1 743 668,90			1 743 668,90
TOTAL I + II + III		1 743 668,90			1 743 668,90

AMORTISSEMENTS

VENTILATION DES DIMINUTIONS DE L'EXERCICE

Exercice clos le : 31/12/2025

IMMOBILISATIONS Amortissables		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	Amortissements exceptionnels	Total des diminutions
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement					
	TOTAL I					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL II					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions					
	Installations générales Agencement des constructions					
	Installations techniques Matériel et outillage					
	Installations générales Aménagement divers					
	Matériel transport					
	Matériel bureau et informatique					
	Mobilier					
	Autres					
	TOTAL III					
TOTAL I+ II + III						

FILIALES ET PARTICIPATIONS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
GIE SCANNER/IRM PORTE VERTE	4 000,00	4 000,00	50,00%	93 962,30	93 962,30						
FONDATION LEPINE				2 000,00	2 000,00						
GCS 78 SUD YVELINES				1 000,00	1 000,00						
TOTAL	4 000,00	4 000,00	0,50	96 962,30	96 962,30						

TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES

Exercice clos le 31/12/25

NATURES DES PROVISIONS		Montant début d'exercice	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
RESERVES	Statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Investissements Compensation Trésorerie				
	Autres réserves (1)	3 004 190,00	36 161,09		3 040 351,09
PROVISIONS REGLEMENTEES	Réserves de trésorerie	472 830,98			472 830,98
	Amortissements dérogatoires				
	Différence sur réalisations d'éléments d'actif				
	TOTAL	3 477 020,98	36 161,09		3 513 182,07

NATURES DES PROVISIONS		Montant début d'exercice	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Fonds dédiés	100 435,93	92 915,00	2 534,02	190 816,91
	Provisions pour litiges	438 944,80	140 484,00	80 698,71	498 730,09
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour rémunération des personnes handicapées (cat)				
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	2 078 465,15		246 735,22	1 831 729,93
	TOTAL I	2 617 845,88	233 399,00	329 967,95	2 521 276,93
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations :				
	Incorporelles				
	Corporelles				
	Sur titres financiers	14 600,00			14 600,00
	Sur stocks et en cours	8 260,58		8 260,58	
	Sur comptes clients	922 295,25	229 936,22	54 147,21	1 098 084,26
	Autres provisions pour dépréciation (1)				
	TOTAL II	945 155,83	229 936,22	62 407,79	1 112 684,26
TOTAL I+II		3 563 001,71	463 335,22	392 375,74	3 633 961,19
Dont dotations et reprises :					
D'exploitations			463 335,22	392 375,74	
Financières					
Exceptionnelles					

ETAT DES CREANCES

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

CREANCES	MONTANT BRUT	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	186 151,86		186 151,86
Prêts (1)	614 864,33	338 181,34	276 682,99
Autres immob. financières	33 293,65		33 293,65
Redevables et comptes rattachés	12 157 536,03	11 341 738,71	815 797,32
Usagers et comptes rattachés			
Autres créances	887 000,85	887 000,85	
Charges const. d'avance	228 168,19	228 168,19	
TOTAL	14 107 014,91	12 795 089,09	1 311 925,82
(1) Montant : prêts accord. cours exercice Rembours. obtenus cours exercice			

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Exercice clos le 31/12/2025

LIBELLES		Montant début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant fin exercice
SITUATION NETTE	Fonds associatifs sans droit de reprise	4 265 841,08				4 265 841,08
	Fonds associatifs avec droit de reprise					
	Ecart de réévaluation					
	Réserves (dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée)	3 477 020,98		36 161,09		3 513 182,07
	Report à nouveau (dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)	19 836 023,27	4 647 173,25	280 242,21		24 763 438,73
	Excédent ou déficit de l'exercice «dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 647 173,25		3 220 812,51	4 647 173,25	3 220 812,51
	TOTAL I	32 226 058,58		3 537 215,81	4 647 173,25	35 763 274,39
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres consommables					
	Subvention d'investissement	360 600,50		32 499,61	83 081,84	310 018,27
	Provisions réglementées					
	TOTAL II	360 600,50		32 499,61	83 081,84	310 018,27
TOTAL I+II		32 586 659,08		3 569 715,42	4 730 255,09	36 073 292,66

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

RESSOURCES	MONTANT INITIAL	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds à engager en fin d'exercice 194000
PROJET MAISON DE SOINS PALLIATIF			90 000,00	90 000,00
DONS USP	5 258,03	4 116,58	4 497,56	5 639,01
PROJET OPEN				
MERRI	60 177,90			60 177,90
FINANCEMENT VIGIE AGE				
ENC	35 000,00			35 000,00
TOTAL	100 435,93	4 116,58	94 497,56	190 816,91

ETAT DES DETTES

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

DETTES	MONTANT BRUT	1 an au plus	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligatoires (1)				
Emprunts et dettes Etablissements crédits	744,41	744,41		
Emprunts et dettes financ. divers (1)	2 210 510,84			2 210 510,84
Avances et acomptes sur commandes en cours	229 381,32	229 381,32		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 867 997,20	2 867 997,20		
Dettes fiscales et sociales	7 829 047,50	7 829 047,50		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	209 341,83	209 341,83		
Dépôts des hébergés	424 291,09	424 291,09		
Autres dettes	1 741 728,47	1 741 728,47		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	15 513 042,66	13 302 531,82		2 210 510,84
(1) Emprunts souscrits cours exercice Emprunts remb. cours exercice				

BILAN FONCTIONNEL CONSOLIDE

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

ACTIF	2 025	2 024	VARIATION 2025/2024	PASSIF	2 025	2 024	VARIATION 2025/2025
EMPLOIS STABLES D'INVESTISSEMENT				RESSOURCES STABLES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles brutes	34 629 735	32 122 889	2 506 846	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 519 982	2 519 982	-
Immobilisations en cours	280 666	1 469	279 197	Excédent affecté à l'investissement	-	-	-
Immobilisations financières	931 287	1 106 890	- 175 603	Avances dédiées aux investissements	1 745 859	1 745 859	-
Charges à répartir	-	-	-	Plus-values réinvesties	-	-	-
	-	-	-	Emprunt	2 210 511	2 210 511	-
	-	-	-	Subventions	310 018	360 601	- 50 582
	-	-	-	Amortissement des immobilisations	27 196 042	25 371 992	1 824 050
	-	-	-	Provisions pour dép. des immobilisations	-	-	-
TOTAL I	35 841 688	33 231 248	2 610 440	TOTAL I	33 982 412	32 208 945	1 773 468
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF	-	-	-	FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF	1 859 275	1 022 303	836 972
EMPLOIS STABLES D'EXPLOITATION				RESSOURCES STABLES D'EXPLOITATION			
Créances article 58	815 797	815 797	-	Réserve de trésorerie	472 831	472 831	-
	-	-	-	Réserve libre	3 040 351	3 004 190	36 161
	-	-	-	Reports à nouveau	24 763 439	19 836 023	4 927 415
	-	-	-	Résultat de l'exercice	3 220 813	4 647 173	- 1 426 361
	-	-	-	Provisions pour risques et charges	2 330 460	2 517 410	- 186 950
	-	-	-	Fonds dédiés	190 817	100 436	90 381
	-	-	-	Autres provisions pour dépréciation	1 112 684	945 156	167 528
TOTAL II	815 797	815 797	-	TOTAL II	35 131 395	31 523 219	3 608 175
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF	34 315 597	30 707 422	3 608 175	FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF	-	-	-
TOTAL I + II	36 657 485	34 047 045	2 610 440	TOTAL I + II	69 113 807	63 732 164	5 381 643
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF	32 456 322	29 685 119	2 771 203	FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE	69 113 807	63 732 164	5 381 643	TOTAL EQUILIBRE	69 113 807	63 732 164	5 381 643

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

ACTIF	2 025	2 024	VARIATION 2025/2025	PASSIF	2 025	2 024	VARIATION 2025/2025
ACTIF CIRCULANT D'EXPLOITATION				DETTES D'EXPLOITATION			
Stocks	357 725	345 486	12 239	Avances reçues	229 381	211 453	17 928
Avances et acomptes versés	20 301	9 429	10 872	Fournisseurs d'exploitation	2 867 997	3 302 751	- 434 753
Organismes payeurs et usagers	11 341 739	12 408 140	- 1 066 401	Dettes fiscales et sociales	7 829 048	7 930 500	- 101 452
Créances diverses d'exploitation	762 557	387 642	374 915	Dettes diverses d'exploitation	1 776 559	2 474 182	- 697 623
Charges constatées d'avance	228 168	164 011	64 157	Produits constatés d'avance	-	-	-
	-	-	-	Fonds déposés par les résidents	366 095	334 500	31 595
TOTAL I	12 710 490	13 314 708	- 604 218	TOTAL I	13 069 080	14 253 386	- 1 184 306
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF	358 590	938 678	580 088	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF	-	-	-
ACTIF CIRCULANT HORS EXPLOITATION				DETTES HORS EXPLOITATION			
Créances diverses hors exploitation	124 444	61 535	62 909	Dettes sur immobilisations	209 342	54 923	154 419
	-	-	-	Dettes diverses hors exploitation	23 366	18 780	4 586
TOTAL II	124 444	61 535	62 909	TOTAL II	232 707	73 702	159 005
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION NEGATIF	108 263	12 167	- 96 096	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION POSITIF	-	-	-
TOTAL I + II	12 834 934	13 376 243	541 308	TOTAL I + II	13 301 787	14 327 088	1 025 301
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NEGATIF	466 853	950 845	483 993	BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT POSITIF	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE	13 301 787	14 327 088	1 025 301	TOTAL EQUILIBRE	13 301 787	14 327 088	1 025 301

TRESORERIE

ACTIF	2 025	2 024	VARIATION 2025/2025	PASSIF	2 025	2 024	VARIATION 2025/2025
LIQUIDITES				FINANCEMENT A COURT TERME			
Valeurs mobilières de placement	12 211 425	16 999 985	- 4 788 560	Concours bancaires courant	744	748	3
Disponibilités	20 712 494	13 636 727	7 075 767	Intérêt courus non échus	-	-	-
TOTAL	32 923 919	30 636 712	2 287 207	TOTAL	744	748	3
TRESORERIE NEGATIVE	-	-	-	TRESORERIE POSITIVE	32 923 175	30 635 965	2 287 204
TOTAL EQUILIBRE (I + II + III)	82 416 339	78 060 000	5 438 955	TOTAL EQUILIBRE (I + II + III)	82 416 339	78 060 000	6 406 947

TABLEAU DE FINANCEMENT

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT					
	2 025	2 024		2 025	2 024
RESULTAT EXCEDENTAIRE	3 220 813	4 647 173	RESULTAT DEFICITAIRE		
VALEUR COMPTABLE DES ELEMENT D'ACTIF CEDES	-	-	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	-	-
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 207 004	2 491 625	QUOTE PART DE SUBVENTION VIREE AU RESULTAT	83 082	72 332
			REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISION	392 376	69 579
TOTAL	5 427 817	7 138 798	TOTAL	475 458	141 910
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	-	-	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 952 359	6 996 888
TOTAL EQUILIBRE	5 427 817	7 138 798	TOTAL EQUILIBRE	5 427 817	7 138 798
TABLEAU DE FINANCEMENT					
	2 025	2 024		2 025	2 024
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4 952 359	6 996 888
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES			EMPRUNTS		
IMMOBILISATIONS	2 506 846	1 962 354	REMBOURSEMENT DES PRETS	198 898	4 260 609
AUTRES EMPLOIS	302 492	42 052	DOTATIONS ET SUBVENTIONS	32 500	231 369
			AUTRES RESSOURCES	396 784	391 454
TOTAL DES EMPLOIS	2 809 338	2 004 406	TOTAL DES RESSOURCES	5 580 540	11 880 321
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	2 771 203	9 875 915	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	-	-
TOTAL EQUILIBRE	5 580 540	11 880 321	TOTAL EQUILIBRE	5 580 540	11 880 321
VARIATION DE LA TRESORERIE					
	2 025	2 024			
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT OU PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	2 771 203	9 875 915		175 603	
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	- 604 218	3 546 581		- 103 594	
- Variation des dettes d'exploitation	1 184 306	- 3 923 780			
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation (1)	580 088	- 377 199			
+ Variation des autres débiteurs	62 909	- 156 185			
- Variation des autres créditeurs	- 159 005	- 66 540			
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement hors exploitation (2)	- 96 096	- 222 725			
(1) + (2) = Variation de Besoin en Fonds de Roulement ou dégagement net de fonds de roulement	483 993	- 599 924			
Variation de la trésorerie	2 287 210	10 475 839			



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Centre Médical Porte Verte

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Association Centre Médical Porte Verte
6 avenue Franchet d'Esperey / BP455 - 78004 VERSAILLES CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Centre Médical Porte Verte

6 avenue Franchet d'Esperey / BP455 - 78004 VERSAILLES CEDEX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Assemblée Générale.

1. Convention de prêt

- **Nature et objet** : Convention de prêt conclue entre l'association CMPV (Centre Médical de la Porte Verte) et l'association HPGS (Hôpital Privé Gériatrique les Sources) dans le cadre du soutien temporaire en trésorerie à la suite de la fermeture de l'unité de soins continus de 12 lits.
- **Personne concernée** : Monsieur UTZSCHNEIDER Nicolas Président de l'association CMPV, Président de l'association HPGS et Directeur Générale d'UNIVI.
- **Modalité** : Dans le cadre de la convention de prêt entre l'association HPGS et l'association CMPV, l'HPGS a perçu une avance de 500 000 € de la part du CMPV. Cette somme est consentie pour une durée maximale de 12 mois à compter du 2 juillet 2025 (date du versement), portant le terme au 2 juillet 2026. Le taux effectif global qui sera appliqué au prêt à compter de sa mise à disposition est de 3%. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant du remboursement s'est élevé à 214 585 € et le montant des intérêts versés à 7421,31 €.



2. Convention de location de locaux

- Nature et objet : Bail de location de l'ensemble immobilier entre l'association CMPV et la SCI GEMSRC (Gestion des Etablissements Médico Sociaux de la Retraite Complémentaire) à destination et à usage d'activités hospitalières et médico-sociales, sis 6 avenue du Maréchal Franchet d'Esperey à Versailles.
- Personne concernée : Monsieur UTZSCHNEIDER Nicolas Président de l'association CMPV, gérant de la SCI GEMSRC.
- Modalité : Ce bail est entré en vigueur le 3 décembre 2019 pour une durée de neuf années. Le loyer a été fixé au 1er janvier 2010 à 1 300 000 € avec une hausse à partir de 2021. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des loyers et charges comptabilisés s'élèvent à 2 172 529,80 € HT.

3. Convention de prestation de service

- Nature et objet : Convention d'assistance aux gestionnaires d'Etablissements sanitaires et médico-sociaux entre UNIVI et l'association CPMV. Accompagnement dans la gestion des fonctions supports d'établissements et de direction d'organismes gestionnaires.
- Personne concernée : Monsieur UTZSCHNEIDER Nicolas Président de l'association CMPV, Directeur Général UNIVI.
- Modalité : En contrepartie des prestations de Direction et fonctions supports effectués par UNIVI, l'association CMPV lui verse une rémunération globale annuelle égale à 0.15% HT (plus TVA au taux de 20%) de ses produits de la tarification prévisionnels. Ce taux donne lieu à une discussion annuelle entre les parties. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le montant des prestations de direction comptabilisé en charge s'élève à 151 268,40 € HT. Le montant des prestations informatiques comptabilisé en charges s'élève à 90 760,16 € HT.

Paris La Défense, le 17 juin 2026

KPMG SA

Yves Delmas

Associé